

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

Procès-verbal du conseil municipal

du 8 décembre 2025

Département du

Bas-Rhin

* * *

Arrondissement de

Saverne

* * *

Nombre des conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents

11

Le 8 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 3 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Estelle HALTER.

Présents : Jacques BRUBACHER, Josiane CODEX, Laure DEVIVIER, Muriel GANGLOFF, Philippe GARTISER, Estelle HALTER, Jean-Charles LAMBERT, François LUTZ, Jean-Marc REINMANN.

En retard : Jonathan FUSSLER, Valérie GRANGER (n'ont pas pris part au vote de la délibération N°2025-23).

Excusés : Laurence BOUR, Christophe DELMULLE, Christian HUFSCMITT donne pouvoir à Jean-Charles LAMBERT.

Absents : Marie CARNEVALI.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 06/10/2025
- Rapport d'activités, des commissions et de la Communauté de Communes
- Point travaux
 - Signature d'avenants au marché de travaux des salles
- Budget :
 - Orientations budgétaires 2026
 - Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux des salles
 - Participation aux licences sportives
 - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'école
- Recensement INSEE : recrutement et rémunération des agents recenseurs
- Ressources Humaines :
 - Mise à jour du tableau des effectifs
 - Adhésion à la convention de participation au risque santé du CDG67 2026-2031
 - Création de poste temporaire et modification de la durée hebdomadaire de service
- Jumelage
- D.I.A.
- Questions diverses
- Tour de table

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activités, des commissions et de la communauté de Communes

Monsieur le maire :

7 octobre : Réunion SCOTERS à Strasbourg

8 octobre : Réunion conseil de fabrique

9 octobre : Réunion du Comité Consultatif Vie Associative

12 octobre : Concert gospel pour les 40 ans de la Klamme à l'église de Stutzheim

13 octobre : Réunion de préparation de l'inauguration des salles

14 octobre : Assemblée Générale du SDEA à Strasbourg

16 octobre : Réunion de la commission sécurité

17 octobre : Réunion de l'Association Foncière
Élection des délégués de classe de l'école à la mairie
Conférence de Hugues GARTNER à l'église de Stutzheim

18 octobre : Décès de Jacqueline SCHUHMACHER

20 octobre : Réunion d'adjoints

21 octobre : Rendez-vous avec la société INOVEA
Réunion PLUI concernant un terrain constructible

24 octobre : réunion annuelle avec Électricité de Strasbourg
Réunion du SDEA à Truchtersheim

25 octobre : Début de l'inventaire des objets patrimoniaux des églises de Stutzheim et d'Offenheim

4 novembre : Commission petit patrimoine
Bureau communautaire

6 novembre : Réunion piste cyclable à Wiwersheim
Conseil communautaire
Assemblée Générale de la Klamm

8 novembre : Plantation d'un Ginko Biloba à la Klamm
90 ans d'Albert Lorentz

9 novembre : Inauguration du beffroi de l'église de Griesheim

10 novembre : Réunion au chantier des salles avec l'architecte et Philippe GARTISER en vue de la réception des travaux
Cérémonie de l'Armistice à Schnersheim

11 novembre : Cérémonie de l'Armistice au monument à la paix

12 novembre : Rendez-vous avec ÉS en vue de subventions pour l'éclairage des églises

13 novembre : Réunion au chantier des salles avec l'architecte, Philippe GARTISER et les entreprises pour lever les réserves

14 novembre : Inauguration du périscolaire de Dingsheim

15 novembre : Rendez-vous avec Alsace Nature en vue de la protection des arbres sur une parcelle constructible

18 novembre : Congrès des Maires à Paris

24 novembre : Réunion maire adjoints

25 novembre : Contrôle Apave des installations électriques
Réunion SDEA concernant la GEMAPI

26 novembre : Conférence sur l'IA au Trèfle

28 novembre : Repas de bienfaisance pour le projet des trois statues

29 novembre : Rendez-vous avec le FCSO en vue de l'organisation d'un marché de Noël

1^{er} décembre : Réunion maire adjoints

3 décembre : Réunion SDEA avec un bureau d'études sur les zones inondables et les coulées de boue

5 décembre : Sainte Barbe avec les pompiers

6 décembre : Réunion SDEA avec la présence d'une délégation du Cambodge

7 décembre : Visite des crèches dans les églises

Estelle HALTER :

7 octobre : Nouvelle commission petite enfance à la Communauté de Communes, avec demande de création d'une micro-crèche sur le territoire.

6 novembre : Revalorisation financière des crèches parentales de Schnersheim et Truchtersheim. Autorisation d'organiser la création d'un groupe scolaire et périscolaire à Kuttolsheim.

3. Point travaux

Travaux des salles : Des réserves ont été posées suite à la pré-réception des travaux. Ces réserves devraient être levées lors de la réception des travaux le 17 décembre. Le ravalement de façade sera prochainement achevé et les échafaudages démontés. Le déménagement de la cuisine et sa mise en marche seront réalisés en interne ce week-end. Les enfants pourront occuper la nouvelle salle à compter du 5 janvier 2026.

M. le Maire remercie Philippe GARTISER pour sa présence quotidienne sur le chantier et pour sa gestion des travaux.

2025-23 : SIGNATURE DE DEUX AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX SALLE DE LA SOUFFEL ET SALLE DES LOISIRS : LOTS 04 ET 07

***VU** le code général des collectivités territoriales ;*

***VU** la délibération N°2022-18 en date du 4 juillet 2022 portant attribution des marchés de travaux salle de la Souffel et salle des Loisirs ;*

***VU** le devis de la société DECOPEINT, titulaire du lot 04, pour un montant de 12 018,00 € TTC pour la réalisation de travaux complémentaires de reprise de façade, peinture ferronnerie, et entoilage des murs après contestation de fissure ;*

***VU** le devis de la société PLASTICA, titulaire du lot 07, pour un montant de 29 306,63 € TTC pour la réalisation de travaux complémentaires et d'adaptation au chantier de réhabilitation ;*

***CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à ces travaux complémentaires ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

- Avenant N°1 du lot 04 pour un montant de 12 018,00 € TTC avec l'entreprise DECOPEINT, titulaire dudit lot 04 – Isolation extérieure et enduits
- Avenant N°1 du lot 07 pour un montant de 29 306,63 € TTC avec l'entreprise PLASTICA, titulaire dudit lot 07 – Plâtrerie faux plafonds

INSCRIT les dépenses nécessaires dans le budget.

Pistes cyclables :

- Vers Hurtigheim : Le ministère a indiqué donner son accord Hamster.
- Vers Pfulgiesheim : Pas de nouvelles.
- Vers Wiwersheim : M2I a fait une nouvelle proposition à la mairie de Wiwersheim pour se conformer à la demande de la CeA.

Columbariums : Le columbarium de Stutzheim est posé, celui d'Offenheim a été posé le 5 décembre et est en cours de finition. Il reste à poser les 4 cavurnes à Offenheim et les couvercles de cavurnes à Stutzheim.

Éclairage public : L'éclairage public a été remplacé sur la traversée de Stutzheim-Offenheim.

Un spécialiste de l'éclairage de ÉS a proposé un projet d'éclairage des clochers des églises. Le devis sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Arrêt de bus : Un nouveau chef de projet de la CeA s'est présenté en mairie. Des essais feux rouge sont en cours avant le rond-point Dingsheim/Oberhausbergen.

Arrivée de Valérie GRANGER.

4. Budget

Orientations budgétaires 2026 :

Après un tour de table, les propositions de projets ou travaux qui pourraient être inscrits dans le budget 2026 sont les suivants :

- Financement des travaux : salles, columbariums, éclairage
- Pistes cyclables
- Pont sur la Souffel
- Réaménagement de la cour de l'école
- Abat-sons église de Stutzheim
- Réfection de passages piétons

Arrivée de Jonathan FUSSLER.

2025-24 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DES SALLES DES LOISIRS ET DE LA SOUFFEL

VU le Budget Primitif 2025 ;

VU la proposition du Crédit Mutuel d'Oberhausbergen, mieux-disante en comparaison avec les propositions réceptionnées des autres banques consultées ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement liées aux travaux d'extension et de modernisation de la salle des Loisirs et de rénovation énergétique et mise aux normes de la salle de la Souffel ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal le contrat de prêt suivant : **Financement des travaux d'extension et de modernisation des salles communales : 800 000,00 €**

- Durée : 12 ans
- Taux fixe sur 12 ans : 3,45 %
- Frais de dossier : 500,00 €
- Remboursement anticipé autorisé sans pénalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR et deux ABSTENTIONS,

AUTORISE M. le Maire à souscrire à l'emprunt énoncé ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document et contrat utile à l'exécution de cette décision.

2025-25 : PARTICIPATION AUX LICENCES SPORTIVES

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2017 fixant à 4,00 € par enfant l'aide à la licence sportive ;

VU l'effectif d'inscrits dans les associations sportives de Stutzheim-Offenheim ;

VU le budget primitif 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les montants suivants au titre de l'aide aux licences sportives pour l'exercice 2025 :

- Section Badminton de la *Klamm* (130 licenciés) : 520,00 €
- TCSO (45 licenciés) : 180,00 €
- FCSO (10 licenciés) : 40,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

2025-26 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ÉCOLE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la sollicitation, comme chaque année, de l'association USEP « Le Petit Pont » d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 € par classe ;

VU le budget ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer la subvention de fonctionnement suivante à l'association USEP « Le Petit Pont » :

- Subvention annuelle à hauteur de 50 € par classe (7 classes) : 350,00 €

AUTORISE monsieur le maire à signer toute pièce relative à cette décision.

5. Recensement INSEE : recrutement et rémunération des agents recenseurs

2025-27 : RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION D'AGENTS RECENSEURS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

VU le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

VU le budget ;

VU la campagne de recensement INSEE 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création de trois emplois d'agent recenseur contractuels à temps non complet pour la période du 6 janvier au 14 février 2026 pour faire face aux besoins occasionnels liés au recensement de la population ;

FIXE la rémunération brute des agents recenseurs comme suit :

- 1,75 € par feuille de logement, bulletin individuel, résidence non principale et fiche de logement non enquêté renseignée

AUTORISE le Maire à nommer un agent technique titulaire en renfort, en cas de besoin, rémunéré le cas échéant sur la base d'heures supplémentaires.

6. Ressources Humaines

2025-28 : MISE EN PLACE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 04/11/2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place un tableau des effectifs actuel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs comme suit :

Tableau des effectifs au 08/12/2025 :

Filière technique	Statut	DHS	Délibération	Cat.	Missions	Agent
Service technique						
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire CNRACL	35 h	2024-39 du 02/09/2024	C	Responsable du service technique	M. GROSSON

Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Titulaire CNRACL	35 h	2025-20 du 01/09/2025	C	Agent d'entretien des espaces verts	M. HOST
Adjoint technique territorial	Titulaire IRCANTEC	5,15 h	2024-24 du 08/04/2024	C	Agent d'entretien des salles	Mme KIEGER
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire CNRACL	35 h	2023-21 du 03/04/2023	C	Agent polyvalent	M. WERNERT
Écoles						
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire CNRACL	30 h 25	2024-41 du 02/09/2024	C	ATSEM	Mme BONNET
ATSEM principal 2ème classe	Contractuel	21,13 h	2025-30 du 08/12/2025	C	ATSEM	Mme DI BITONTO
ATSEM principal 2ème classe	Contractuel	21,13 h	2025-31 du 08/12/2025	C	ATSEM	Mme KRIEZI
Agent de maîtrise principal	Titulaire CNRACL	35 h	2024-27 du 13/05/2024	C	Agent de cantine et d'entretien école primaire et mairie	M. LOMMELÉ
Agent de Maîtrise principal	Titulaire CNRACL	35 h	2024-27 du 13/05/2027	C	ATSEM	Mme PIZZULO
Service administratif						
Rédacteur	Titulaire CNRACL	35 h	2024-17 du 04/03/2024	B	Agent d'accueil et de gestion administrative	Mme BAUMGAERTNER
Rédacteur	Titulaire CNRCAL	35 h	2022-14 du 02/05/2022	B	Secrétaire générale de mairie	Mme MARTINAUX

2025-29 : ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU RISQUE SANTÉ DU CDG DU BAS-RHIN 2026-2031

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n° 42/25 en date du 24 septembre 2025 portant choix de l'organisme assureur retenu pour la mise en œuvre de la convention de participation mutualisée en santé complémentaire prenant effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 années et autorisant Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin à signer le marché et les documents s'y rapportant avec MUTEST, y compris les conventions de participation, les conventions d'adhésions aux conditions de participation mutualisée correspondants, et tout acte en découlant ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 novembre 2025 ;

VU l'exposé du Maire ou du Président ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **DÉCIDE D'ADHÉRER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet du 1^{er} janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ;
- 2) **DÉCIDE D'ACCORDER** une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque « Santé » ;
- 3) **DÉCIDE DE FIXER** le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 :
 - à hauteur de 40 € par agent et par mois dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures »),

La participation forfaitaire sera modulée comme suit :

- dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures ») :

Selon la composition familiale :

- agent seul : 40 € par mois
- conjoint : 5 € supplémentaires par mois
- enfant à charge : 5 € supplémentaires par mois et par enfant à charge

4) **PREND ACTE**

- que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la **masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.**

- Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

5) **AUTORISE le Maire** à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout avenant en découlant.

2025-30 : CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE D'ATSEM

VU l'article L.332-23 du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renforcer l'effectif des agents de l'école maternelle pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité liée à l'absence d'un agent ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 26 h (annualisée 21,13/35) à compter du 5 janvier 2026 et jusqu'au mois d'août 2026 ;

DÉCIDE que ses attributions consisteront à :

- Assister le personnel éducatif dans la préparation et le déroulement des activités scolaires ;
- Assurer l'entretien du matériel et des locaux de l'école maternelle ;

PRÉCISE que sa rémunération se fera sur la base de l'échelon 01 du grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe : indice brut 368, indice majoré 367.

ÉTABLIT les contrats d'engagement sur les bases de l'application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à compter du 5 janvier 2025.

2025-31 : MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN POSTE D'ATSEM

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 07/10/2019 créant le poste d'ATSEM à temps non complet ;

VU la demande de l'agent en date du 20 octobre 2025 ;

VU la saisine du Comité Social Territorial en date du 08/12/2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE la durée hebdomadaire de service du poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe affecté, initialement fixé à 13/35^{ème}, en le portant à **21,13/35^{ème} à compter du 5 janvier 2026** ;

AUTORISE monsieur le maire à signer tout acte relatif à cette décision.

7. Jumelage

Eric ADAM, le maire nouvellement élu à Offenheim en Allemagne en 2025, a récemment démissionné de ses fonctions.

8. Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

En octobre 2025, deux D.I.A. ont été réceptionnées :

Date de dépôt	Adresse	Superficie
07/10/2025	7 rue de la Ferme Quirin	2 699 m ²
10/10/2025	2 rue du Houblon	515 m ²

9. Questions diverses

Cinquantenaire de la fusion Stutzheim-Offenheim : En 2026 se tiendra le cinquantenaire de la fusion entre Stutzheim et Offenheim (1976 – 2026).

Dates des prochains conseils municipaux : Les prochains conseils municipaux se tiendront :

- Lundi 26 janvier 2026 à 20 h
- Lundi 2 mars 2026 à 20 h

Réunion de préparation de l'inauguration des salles : M. le Maire invite les conseillers municipaux à se rendre à la réunion de préparation de l'inauguration des salles jeudi 8 janvier 2026 à 19 h.

Portes ouvertes des crèches des églises : M. le Maire invite les conseillers municipaux à visiter les crèches des églises, ouvertes les dimanches 7 et 21 décembre de 15 h à 17 h.

Vitesse de circulation dans le village : M. le Maire fait part de demandes concernant la réduction de la vitesse de circulation dans le village.

Distribution du bulletin communal : Le bulletin municipal sera transmis aux élus qui sont invités à le distribuer avant Noël.

Remplaçante du Dr HELFTER : Dr Charlotte GRESS remplacera le Dr HELFTER à Stutzheim-Offenheim à compter de janvier 2026.

Concert Pluricanto : M. le Maire invite les conseillers municipaux à assister au concert de Pluricanto le 14 décembre à 17 h à l'église de Stutzheim.

10. Tour de table

Josiane CODEX était à Ittenheim pour la remise du chèque des foulées roses d'un montant de 50 000,00 € en faveur de la ligue de lutte contre le cancer.

La séance est levée à 20 h.

La secrétaire de séance,



Estelle HALTER



Le Maire,



Jean-Charles LAMBERT